Un insigne unique pour les anciens prisonniers de guerre

Les difficultés financières actuelles, encore accrues par les manquements traditionnels des boches à leurs engagements les plus solennels, n'ont sans doute pas permis à la nation reconnaissante d'allouer aux mutilés, aux grands blessés, à ceux qui pleurent un héros disparu, en un mot à toutes les victimes de

L'insigne du Prisonnier de guerre français

l'effroyable catastrophe déchaînée par les barbares sur la France pacifique, de suffisantes compensations matérielles. Le législateur a du moins tenu à suppléer à ces insuffisances en prodiguant aux uns et aux autres les témoignages et les marques décoratives de l'admiration reconnaissante de la France et il leur a justement décerné diplômes et médailles. Mais il est, hélas, une catégorie de loyaux serviteurs de la Patrie qui, après s'être vu réserver par un cruel destin les pires tortures morales et physiques, reste à peu près complètement déshéritée malgré les inlassables efforts de quelques esprits clairvoyants, équitables et généreux.

Nous voulons parler de ces fiers soldats qui, accourus, comme tous les fils de France, sur les frontières menacées furent, à l'occasion d'une traîtresse embuscade de l'adversaire ou, trop souvent, d'une grave blessure, capturés par l'ennemi et retenus pendant d'interminables années loin du combat dont ils vibraient encore, loin de la douce France, loin de tous ceux qu'ils chérissaient et de tout ce qui était leur raison même de lutter, d'espérer et de vivre!

Parqués comme des bêtes dans des bagnes infernaux, aucune souffrance n'a été épargnée aux prisonniers de guerre qui, sans même avoir l'âpre satisfaction de combattre, de pouvoir rendre balle pour balle, coup pour coup, ont, sans interruption et sous un ciel hostile, subi toutes les intempéries, toutes les angoisses, sinon tous les périls, que connurent leurs frères d'armes, dans les tranchées et, à un plus cruel degré qu'eux, les privations physiques, les maladies, l'absence de nouvelles, avec, en outre, les travaux forcés, les brimades, les tortures morales, les peines corporelles dont les abreuvait un ennemi inhumain, encore exaspéré par leur fier stoïcisme.

Les uns, exhalèrent là-bas leur dernier soupir au pied d'une barrière qu'enivrés d'héroïsme ils avaient tenté de franchir pour rejoindre nos drapeaux, ou, sur un infect grabat, affolés de souffrances, épuisés de misère, et leur pauvre chair a frémi de dégoût au contact d'une terre qui n'était même pas la leur!

Les autres, après d'indicibles épreuves, presque heureux d'avoir autant souffert pour elle, anémiés ou mortellement atteints mais galvanisés par la victoire et portant tous la tête haute, ne sont rentrés en France que pour y être l'objet du plus injuste oubli ou des plus odieux soupçons!

Considérés de leur sublime dévouement, ils se sont alors groupés et, peu à peu, avec une patience apprise à une terrible école, ils ont fait justice des plus stupides légendes. La nation les réunit aujourd'hui dans sa reconnaissance comme elle sut les confondre, en 1914, dans l'appel qu'elle lança à tous ses vaillants fils; mais les anciens prisonniers de guerre ne sauraient cependant oublier leur calvaire et se doivent à eux-mêmes de ne dédaigner aucune occasion de proclamer l'égalité absolue de leurs droits!

C'est précisément pour leur permettre de revendiquer hautement aux yeux de tous et dans toutes leurs réunions leur glorieux titre d'*ancien prisonnier de guerre qu'un des meilleurs graveurs français*, un éminent artiste dont s'enorgueillit à juste titre le département du Nord, et, en particulier, la ville de Valenciennes, où il est né, notre ami Pierre Dautel, prix de Rome, l'auteur de la médaille officielle des « Victimes de l'Invasion », a créé d'un burin magistral l'éloquent et sobre insigne dont nous donnons la reproduction.

***

Rappelant discrètement par ses pures lignes générales l'emblème du souvenir fidèle, l'amere, cet insigne, offre, en outre, à nos premiers regards de lourdes chaînes, enfin rompues, qui immobilisèrent un moment des baïonnettes, intactes et droites, elles, comme l'âme de leurs porteurs, entrelacées d'épines; lauriers amers des héroïques rapatriés.

On distingue, ensuite, à l'horizon, des barbelés, sans doute électrifiés, qui clôturent le bagne; puis, au ventre, sinistre, s'estompe farouchement adossé à un rude tronc d'arbre, qui est peut-être un instrument de supplice, se raidit stoïquement un prisonnier tranci dans sa capote trop ample pour son corps affaibli, perdu dans l'évocation douloureuse de la lointaine patrie, de la femme aimée, des enfants..... résumé poignant des nobles souffrances endurées sans murmure par l'exilé.

Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs la primeur de cette œuvre saisissante qui, nous nous plaisons à l'espérer, réunira l'approbation unanime des 450.000 soldats de la souffrance auxquels nous proposons de l'adopter et qui seront fiers de la porter — à l'occasion de leurs réunions fraternelles — à côté de la médaille interalliée de la Victoire qui va, bientôt, leur être accordée.

Georges GASTELLIER,
Secrétaire de la Commission interministérielle des prisonniers de guerre, otages, prisonniers politiques au Ministère des Régions Libérées.

LES CONGRÈS

LA CHIMIE APPLIQUÉE A MARSEILLE

Du 2 au 8 juillet prochain se tiendra à Marseille, le deuxième Congrès de chimie appliquée organisé par la Société de Chimie industrielle.

Plus de vingt pays seront représentés à cette importante manifestation par des personnalités scientifiques et industrielles les plus éminentes. Un grand nombre de propositions ont été indiquées à l'ordre du jour et en particulier celles qui touchent à l'utilisation des matières premières coloniales et à la transformation des corps gras.

LES ETUDES DANS NOS COLLEGES

En réponse aux articles publiés dans nos colonnes, à propos des études secondaires, nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Nous sommes un certain nombre d'éducateurs à Roubaix et à Tourcoing qui, émus de quelques articles parus dans le « Journal de Roubaix » à propos des méthodes traditionnelles de l'enseignement secondaire et des heures d'études imposées aux enfants de nos écoles, désirons exposer notre point de vue.

Y a-t-il vraiment lieu de diminuer le temps actuellement consacré aux études, dans l'intérêt de la santé de nos enfants?

Et d'abord, il nous paraît à peine nécessaire d'affirmer que nous sommes bien d'accord sur un point. Il faut sauvegarder la personne de nos enfants et l'avenir de la race. Il faut — et nous nous y efforçons — développer leur corps par des exercices adaptés et modérés, et leur épargner des fatigues inutiles, en évitant tout excès de travail intellectuel : les classes trop prolongées ou certaines méthodes d'étude reconnues par l'expérience peu satisfaisantes. Aucune réserve de notre part sur ce point fondamental.

Il s'agit donc de savoir seulement si la santé de nos enfants est menacée par les habitudes actuelles — habitudes qui ne sont d'ailleurs, permettez-nous de vous le dire — que le fruit d'une longue expérience.

Votre correspondant semble envisager comme normal, dans nos établissements secondaires, un travail de 70, 78 ou même 84 heures par semaine. Peut-être ces chiffres sont-ils exacts pour telles classes spéciales de tel grand Lycée de Paris, mais encore, mettons-nous en fait que ce doit être une exception, au moment des examens. Et c'est mal raisonner que de prendre une exception très particulière comme une règle généralisée.

La vérité est que tel grand établissement d'enseignement secondaire de nos villes, dont les succès aux examens officiels sont tout à fait normaux, n'impose à ses élèves que 37 heures d'occupations scolaires pour les enfants plus jeunes, 40 heures 3/4 pour ceux plus âgés, et 43 heures dans la division supérieure.

On ne peut d'ailleurs comparer à ce travail intellectuel varié, où les études alternent avec les classes, les sciences avec les lettres, le travail manuel qui demande un effort physique constamment soutenu dans le même sens. Et l'on sait — il faut bien le dire au risque d'exciter des railleries trop commodes — qu'il faut considérer que l'esprit de l'enfant sans cesse sollicité par mille objets, ne peut procurer une attention appliquée comparable à celle de l'adulte et que son effort et sa fatigue effectifs s'en trouvent donc bien diminués.

En somme, à l'origine de ces théories, il y a toujours ce souci de « la supériorité des anglo-saxons ». Ont-ils présenté, au cours de la récente guerre, des types d'hommes plus complets, nous dirons aussi complets que les nôtres. Ne parlerons-nous jamais d'une supériorité française. L'élite de nos officiers, de ceux qui ont fait et gagné la guerre, sont un fruit des méthodes de l'enseignement secondaire d'avant-guerre. Il ne nous semble pas que la race ait été mise, en eux, en péril. La vigueur du corps n'a pas paru chez eux inférieure à la belle vigueur de leur intelligence et de leur volonté.

L'expérience nous prouve que les élèves qui jouent bien en récréation, qui ont une vie réglée chez eux comme au collège, qui évitent tout excès — et le sport a des excès aussi dommageables pour la santé de l'enfant que les excès de l'étude — ces élèves-là peuvent fournir, sans le moindre surmenage, tout le travail que nous leur demandons.

Ce serait une singulière injustice que de faire supporter aux études tous les cas — et sont-ils si fréquents? — de fatigue nerveuse et de faible santé. Et c'est à quoi risquent d'aboutir ceux qui, dans l'examen d'une si sérieuse question, se laissent entraîner par la préoccupation de la thèse à soutenir, état d'esprit défavorable à la recherche impartiale de ce qui convient.

Voilà, Monsieur le Directeur, ce qui nous paraît pouvoir et devoir être dit dans une question où nous croyons avoir quelque compétence et que vous ne vous étonnerez pas que nous prenions à cœur.

Nous sommes persuadés que vous ferez bon accueil à ces réflexions sincères, dictées par le souci de maintenir dans le monde de nos grands industriels, le respect des traditions scolaires qui ont contribué en partie à les faire ce qu'ils sont.

Un groupe de Professeurs.

LES FÊTES DE JEANNE HACHETTE A BEAUVAIS

La ville de Beauvais célébrera aujourd'hui, dimanche, l'anniversaire du siège de 1472, où l'héroïsme de Jeanne Hachette sauva l'unité nationale, inscrivant aux fastes de la patrie, après la mémoire sublime de Jeanne d'Arc, une des plus glorieuses pages de notre histoire.

Depuis près de cinq siècles une coutume fidèle voulait que, au cours d'une commémoration annuelle, l'honneur de tirer le canon fût réservé aux jeunes filles. La guerre seule avait interrompu ces réjouissances traditionnelles.

Dès la paix, les cortèges civil, militaire et religieux se sont joints autour de la statue de l'héroïne où l'émotion d'hier s'ajoutait aux souvenirs lointains, devant cet hôtel de ville désormais historique qui connut l'heure tragique où le général Foch reçut le commandement suprême.

Cette année, la fête promet d'être d'un éclat exceptionnel. Des centaines de personnages en costumes du temps d'une part, les différents corps de métiers regroupés autour de leurs insignes corporatifs d'autre part, défileront en cortège, précédant une Jeanne Hachette élue parmi les jeunes Beauvaisiennes.

L'AFFAIRE PERNOTTE

Le substitut Cord demande la condamnation de l'inculpé

Paris, 24 juin. — La quatrième audience de l'affaire Pernotte est ouverte à 18 h. 10, à la 11e chambre du Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Lemercier.

La parole est aussitôt donnée à M. le substitut Cord qui occupe le siège du ministère public.

M. le substitut Cord rappelle les différentes phases des débuts de la Banque Industrielle de Chine. C'était une banque jeune qui pour prospérer avait besoin de nombreuses garanties. Les garanties elle ne les a pas eues. Le résultat de cette imprévoyance c'est le cataclysme financier que l'on connaît et dont le responsable c'est, estime le substitut, tout le conseil d'administration, mais surtout M. Pernotte, son directeur, qui avait pleins pouvoirs, pleine confiance.

« J'estime, dit-il, que vous devez condamner l'inculpé et pour abus de confiance et pour escroquerie. »

La suite des débats est renvoyée à vendredi prochain.

LA MODE A PARIS

UNE ÉLÉGANTE
à la « Journée des Drags », l'événement mondain de la saison

ÉCHOS

NEIGE ROUGE

C'est le 12 mars dernier que ce curieux phénomène météorologique s'est produit dans les montagnes du Briançonnais. Deux pharmaciens militaires, MM. Rémy et Pons, ont recherché la cause de cette coloration insolite et ils ont adressé, à ce sujet, un intéressant rapport au gouverneur militaire de Lyon. Celui-ci l'a transmis à M. Deperret, doyen de la Faculté des Sciences de Lyon, qui en a donné communication à l'Académie des Sciences.

Les auteurs ont reconnu qu'il ne s'agissait pas de poussières volcaniques, ni de sable du Sahara, porté par un coup de sirocco — comme cela s'est produit déjà dans diverses circonstances — mais que la teinte rouge de cette neige était simplement due à de la poussière d'ocre, provenant des exploitations d'Apt (Vaucluse), soulevée par un vent tourbillonnaire et qui était venue se mélanger à un nuage de neige.

MONSIEUR LE ROI

S. M. Alphonse XIII traversait, il y a quelques jours, Barcelone, et la foule, pour l'acclamer, encombrait les rues.

Au carrefour des Condes-de-Guell, un petit garçon qui portait un gros bouquet de roses s'approcha du Roi, le lui offrit et commença de réciter un compliment que, depuis quinze jours, sa maman lui faisait répéter. Au premier mot il s'arrête, tout tremblant d'émotion.

Alphonse XIII sourit et l'embrassa bien fort sur ses joues cramoisies. Alors l'enfant prit une décision : il s'empara de la main du Roi comme d'une bouée, la baisa impétueusement et s'écria à pleins poumons :

— Portez-vous bien, monsieur le Roi!

Après quoi il s'enfuit à toutes jambes, épouvanté. On ne retrouva ce jeune timide que la nuit tombée, à trois kilomètres de Barcelone.

LES VACANCES

Un député vient de jeter une note originale dans le grand débat qui se déroule sur la réforme de l'enseignement. Il ne s'occupe, lui, ni du grec, ni du latin, et tandis que les autres disputent pour savoir comment on fera mieux travailler les élèves, il ne s'inquiète que de les faire mieux se reposer. Il vient donc de déposer un projet de résolution qui invite le gouvernement à fixer les vacances au 1er juillet au lieu du 13.

Les potaches vont bénir M. Tapponnier.

La perception des impôts dans les Régions libérées

Nous avons dit que M. Henry Bérenger avait déposé au Sénat un rapport sur le projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1921, qui a établi un régime transitoire pour la perception des impôts dans les Régions libérées. C'est le 16 juillet 1921 qu'il faut lire.

UN DRAME A MONTAUBAN

Montauban, 24 juin. — Faubourg Sapiacou, au domicile de Jean Fabre, dit Amédée, qui, hier, sans raisons apparentes, a tiré un coup de revolver sur M. Benoit, propriétaire d'un bazar, puis s'est suicidé, on a trouvé le cadavre de sa compagne, Jeanne Prada, âgée de 54 ans. La malheureuse avait été tuée à bout portant d'une balle à la tempe. L'état de M. Benoit reste grave.

PETITES NOUVELLES

Le « Journal officiel » promulgue la loi augmentant le contingent de croix de la Légion d'honneur sans traitement, mises à la disposition du Ministère de la Guerre, pour récompenser les officiers rayés des cadres, au cours de la guerre 1914-1918.

Le Roi va rentrer à Madrid, de son voyage dans le territoire de Las Hurdes.

En Haute-Silésie, a commencé l'évacuation de la 3e zone de Haute-Silésie, dont deux districts, ceux de Bytom et de Gliwice, reviennent à la Pologne; lundi aura lieu l'évacuation de la 4e zone. Les troupes polonaises ont occupé la 2e zone de la Haute-Silésie polonaise; la population leur a fait partout un accueil enthousiaste.

A Calcutta, la grève des gens de mer est terminée, les grévistes ayant accepté de reprendre le travail sans conditions.

Au Cap, le Parlement ne s'est pas réuni, vu le grand nombre de ses membres qui souffrent de l'influenza. L'épidémie se répand dans la cité et dans la péninsule du Cap. Le personnel de tous les bureaux publics et de toutes les maisons de commerce est atteint.

C'est une magnifique performance que viennent d'effectuer le lieutenant pilote Desfourneaux et son mécanicien, le sergent Kérel : ils ont accompli, en une journée, le parcours Paris-Pau-Istres-Paris, soit environ 2.000 kilomètres, en 13 h. 10 de vol.

A La Haye, la Cour internationale de justice a entendu M. Mondeis, avocat de l'internationale syndicale d'Amsterdam, qui groupe 23 millions de travailleurs syndiqués, au sujet de l'interprétation de l'article 389 du traité de paix, relatif à la représentation patronale et ouvrière à la Conférence du travail de Genève.

A Gleiviz, une bagarre s'est produite entre des soldats français et des civils. Une fusillade s'est alors produite, au cours de laquelle deux civils ont été grièvement blessés.

Certains journaux ont reproduit une dépêche de Berlin, suivant laquelle un incendie de Stockholm qu'un incendie qui dure depuis 24 heures, a détruit toute une partie de la ville. On n'a aucune confirmation de cette nouvelle à Paris. La légation de Suède a déclaré qu'elle ignore tout de cet incendie; la nouvelle est fort invraisemblable, dit-elle.

De Tokio : On annonce que le Gouvernement aurait décidé de retirer les troupes japonaises de Sibérie.

L'ASSASSINAT DU MARECHAL WILSON

L'INHUMATION AURA LIEU DANS LA CATHEDRALE DE SAINT-PAUL

Londres, 24 juin. — On annonce officiellement que le maréchal Wilson sera inhumé dans la cathédrale de Saint-Paul, lundi prochain, avec tous les honneurs militaires.

LE MARECHAL FOCH ASSISTERA AUX OBSEQUES

Londres, 24 juin. — Le maréchal Foch arrivera dimanche, à 4 heures de l'après-midi, pour assister aux obsèques du maréchal Wilson, qui sont définitivement fixées à lundi midi, à la cathédrale Saint-Paul.

Le maréchal sera accompagné du général Weygand et d'un officier d'ordonnance.

Un officier, représentant le ministre de la guerre français, arrivera également demain.

CE QUE DIT M. DE VALERA, CHEF DES REPUBLICAINS D'IRLANDE

On mande de Londres aux journaux que M. de Valera a publié, à Dublin, une longue déclaration sur le meurtre de Sir Henry Wilson.

Le leader républicain a déclaré :

Je ne connais pas ceux qui tuèrent Sir Henry Wilson, ni les motifs de leur acte, mais je sais les effets que peut avoir une campagne d'outrages et d'agression. Je puis donc imaginer le frère d'une sœur ou le mari d'une femme qui a été victime d'un outrage, ou le parent d'une personne qui a été assassinée, décidant de se faire justice lui-même.

L'Empereur d'Annam est arrivé à Paris

Paris, 24 juin. — A 10 h. 30, l'empereur d'Annam, Kaï Dinh et son fils sont arrivés à Paris ce matin et se sont immédiatement rendus au Ministère des Colonies.

Après quelques instants de repos, l'empereur accompagné de M. Sarraut, s'est rendu à l'Elysée.

Après sa visite à M. Millerand, il s'est rendu sur la tombe du Soldat inconnu, pour y déposer une couronne.

A midi, M. Millerand lui a rendu sa visite.

La municipalité de Paris a reçu solennellement, ce soir, à 5 h., à l'Hôtel de Ville, l'empereur d'Annam S. M. Khai Dinh.

Le souverain appose sa signature sur le livre d'or puis une médaille en or lui est offerte en souvenir de sa visite.

Une coupe de champagne lui est présentée ensuite et des toasts très cordiaux sont échangés. Au départ du souverain, la musique a joué la « Marseillaise » comme à l'arrivée.

Les travaux de la Commission des Régions libérées

Les cessions des dommages de guerre

Sous peu M. René Lefebvre, député du Nord, va déposer son rapport sur le bureau de la Chambre, d'accord avec ses collègues de la Commission des R.L.

Voici résumées les stipulations de la nouvelle loi qui va être présentée:

Le droit à indemnité peut être cédé ou délégué. Toutefois, la délégation ou la cession ne pourra être effectuée qu'avec l'autorisation motivée du Tribunal civil de l'arrondissement où est situé le dommage.

Lorsque la cession sera de nature à compromettre la reconstitution de la commune, le Tribunal après avis d'une Commission siégeant dans chaque département pourra la subordonner à la condition que le remploi aura lieu dans la commune de dommage ou dans un rayon de 50 kilomètres.

Lorsque la cession aura lieu par adjudication et pour quelle soit valable, il faudra qu'elle soit préalablement homologuée par le Tribunal civil et que l'adjudicataire ne rentre pas dans la catégorie des étrangers ne remplissant pas les conditions prévues par l'art. 3 de la loi du 17 avri.

Lorsque la cession sera faite à une Société de Crédit Immobilier, à une Coopérative ou à une Société d'habitations à bon marché, ces sociétés peuvent consentir les prêts nécessaires à la reconstitution de l'immeuble sans que l'attributaire ait à contracter une assurance sur la vie.

LAINES

Les ventes de Londres se sont poursuivies cette semaine. On a annoncé le retrait de 20.000 balles, dont 5.000 balles de mérinos. Ce retrait de 5.000 balles de mérinos n'est pas expliqué par les prix obtenus, car après un peu de facilité constaté les premiers jours des ventes, les bons genres regagnèrent rapidement le plein niveau de mai, seuls les défectueux restèrent faibles et se vendirent en baisse mais ne dépassant pas 5 0/0.

Les mérinos Nouvelle-Zélande étaient rares et se vendirent bien.

Les croisés fins n'accusèrent pas de différence de prix, mais les communs furent délaissés et se vendirent parfois 10 0/0 en dessous des cours des dernières ventes.

En Cap, les genres à peigne furent à parité de mai, les genres à carde achetés surtout par la France, environ 10 0/0 en dessous des cours de la vente précédente.

Les Punta-Arenas furent bien vendues.

En résumé, pour ce qui nous concerne, considérant que le cours de la Livre est 5 0/0 environ plus cher qu'en mai, nous n'avons aucune différence à enregistrer, sur les cours en francs pour les genres qui ont baissé, sauf sur les croisés communs et les mérinos à carde.

De la Plata, on renseigne, marché ferme, peu d'arrivages.

En Australie, le marché est plus facile pour les laines moyennes et inférieures et ferme pour les bons genres.

On a parlé de la suppression des prochaines ventes de Liverpool, mais rien n'a encore été décidé à ce sujet.

LES GRÈVES

QUATRE FILATURES EN GRÈVE A GANGES (Hérault)

Montpellier, 24 juin. — Les ouvriers de quatre importantes filatures de Ganges n'ayant pas obtenu l'augmentation de salaire qu'ils demandaient, ont cessé le travail. Ils demandent une augmentation de 1 fr., soit 8 fr. par jour.

12.000 GREVISTES AU HAVRE

Le Havre, 24 juin. — La grève s'est étendue aux usines de Tréfileries.

Le nombre des grévistes atteint maintenant 12.000.

Ceux-ci ont fait une manifestation ce matin. Ils se sont formés en cortège et ont parcouru les rues principales de la ville.

Aucun incident ne s'est produit.

22 USINES DE PORCELAINE DE LIMOGES LICENCIENT LEURS OUVRIERS

Limoges, 24 juin. — Aujourd'hui à midi, dans les 22 usines de porcelaine dépendant de l'Union patronale, les ouvriers travaillant à la fabrication du blanc ont cessé licenciés.

Les patrons rouvriront lorsque les grévistes ne s'opposeront plus à la formation des apprentis.

Les Anciens Combattants s'opposent au séjour en Alsace de René Prévost

René Prévost, l'ancien rédacteur en chef de la « Gazette des Ardennes » dont on connaît le rôle infâme au cours de la guerre dans nos régions occupées, avait eu la prétention de venir s'installer dans un village de la vallée de Thann, à Moosch, où habite son père.

Les anciens combattants de Thann ont adressé à M. Prévot père, une lettre le prévenant qu'ils ne supporteraient pas l'installation de son fils dans ce village.

Lettre de Bruxelles

LE RETOUR BRUSQUE DE M. VANDERVELDE. — L'ASSASSINÉ SE PORTE BIEN. — CONCLUSIONS VRAIES DE L'EQUIPÉE. — « L'EXPEDITION D'UN FANFARON ».

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 24 juin 1922.

Le « Peuple » ayait convoqué les socialistes bruxellois, à la réception à grand orchestre, ce samedi soir, à la gare du Nord, de M. Vandervelde, retour de Moscou. M. Vandervelde, excédé de ce supplément d'encens, est rentré douze heures plus tôt, à 7 heures du matin, au lieu de 7 heures du soir. Quelques fidèles seulement l'attendaient. Mais on mettra les bouchées doubles ce soir, à la Maison du Peuple, où l'on ménage une réception au rescapé de l'enfer rouge.

L'assassiné, au fond, se porte bien. Il a bonne et excellente mine. Ce n'est pas fait pour corriger l'impression du public qui n'a jamais pris au sérieux le bruit répandu autour de l'assassinat de M. Vandervelde, et qui a considéré tout le tapage fait à cette occasion, comme une simple manœuvre politique destinée à rajeunir une réputation qui s'effrite.

Quoiqu'il en soit, malgré les efforts socialistes, il sera fort difficile à M. Vandervelde de faire oublier que son voyage à Moscou n'a pas été fait pour soigner sa candidature au poste de président de l'Internationale unifiée. M. Jules Destrée a dit son mot à ce propos. Les Belges, de plus, retiendront la lettre par laquelle M. Vandervelde a essayé de s'attirer les bonnes grâces des Soviets, en adressant aux juges de Moscou une lettre dans laquelle il avouait : 1° avoir demandé à son pays la reconnaissance du pouvoir bolcheviste et 2° avoir été la cause que les secours français à la Pologne avaient été arrêtés en Belgique, quand les armées rouges menaçaient Varsovie.

Rien ne prévaudra plus contre ces deux faits, pas même l'entrée de M. Vandervelde dans la cage des fauves de Moscou, pas même le bruit inventé et exploité de son assassinat, pas même son retour sain et sauf. Les mots qui circulent à cette occasion, sont loin d'être flatteurs. Ils sont tous dans la note de celui de « La Dernière Heure », journal anticlérical, lequel a appelé le voyage de M. Vandervelde : « L'expédition d'un fanfaron ». — S...

L'ECHARDONNAGE

Il est rappelé aux cultivateurs, jardiniers, etc., que l'échardonnage des cultures est obligatoire. Ce travail devra être fait d'urgence et terminé pour le 5 juillet au plus tard. Passé ce délai les retardataires feront l'objet d'une contravention.

L'EMPLOI DES MUTILÉS DE GUERRE

Sur la demande de l'Union Nationale des Mutilés et Réformés (section de Roubaix), nous publions aujourd'hui la suite de l'article de M. Delmotte, du siège de Paris :

LE DROIT DE PRIORITÉ

Il faut un minimum de 10 à 12 mois pour accéder à un emploi public au titre militaire ; 2 à 3 mois au plus pour accéder à un emploi public au titre civil. La loi doit être préférentielle et elle ne doit pas être un obstacle au bénéfice du droit commun.

Un mutilé apte à un emploi supérieur ou à un emploi non réservé ne doit pas se voir opposer la loi sur les emplois réservés.

Nous voulons pouvoir postuler quand il y a des vacances sans qu'on nous réponde : « Vous êtes mutilé. Il faut postuler au titre militaire. »

L'ordre de préférence est indiqué à l'article 4 du projet de loi; il est resté établi dans les conditions suivantes : A égalité d'invalidité, la priorité est successivement accordée au fait d'avoir appartenu à une unité combattante, au nombre d'enfants mineurs de 18 ans ou d'enfants infirmes à la charge du candidat et à l'ancienneté de la demande. Il y a des candidats mutilés qui ont fait la guerre, d'autres candidats qui ne l'ont pas faite, d'autres enfin qui n'ont pas voulu la faire.

Ceux qui ont fait la guerre et qui sont actuellement (sauf les réformés temporaires et les anciens combattants dont la blessure ou la maladie a été contractée en service, mais non devant l'ennemi) les premiers bénéficiaires du droit de préférence, vont-ils perdre leurs droits acquis et se voir distancer par les nouveaux bénéficiaires.

Les Associations de Mutilés demandent que la priorité soit successivement accordée du fait d'avoir appartenu à une unité combattante (que la blessure ou la maladie ait été contractée au front ou en service) à l'invalidité la plus forte et, à l'égalité d'invalidité, au nombre d'enfants mineurs. Il y a trop de logique dans cette prétention pour la développer longuement.

LES OBERVATIONS DE LA COMMISSION DE L'ARMÉE

La Commission de l'Armée a cru bon de ne pas prendre en considération nos propositions qui concernent spécialement les victimes de la guerre employées à titre temporaire et pense motiver suffisamment son rejet par les observations suivantes :

« Les invalides et les veuves de guerre qui occupent un emploi à titre temporaire dans un service public demandent qu'une prescription de la loi sur les emplois réservés ordonne leur titularisation d'office et immédiate dans leur emploi. La Commission de l'armée n'a pas cru pouvoir proposer au Sénat d'innover à cet égard. Si les invalides et les veuves de guerre qui occupent actuellement des emplois temporaires étaient titularisés dans ces emplois, ceux-ci deviendraient des emplois permanents et, par suite, le nombre des fonctionnaires serait accru.

» D'autre part, à ces nouveaux emplois permanents pourraient seuls prétendre les invalides et les veuves de guerre qui les occupent actuellement, auxquels ainsi serait concédé un privilège spécial par rapport aux autres bénéficiaires de la loi sur les emplois réservés, sans tenir compte d'aucune condition de priorité pour le classement. En résulté, les invalides de guerre et les veuves de guerre employés temporaires d'un service public, se trouvent, quant à leurs droits à un emploi réservé, dans la même situation que les invalides et les veuves de guerre employés chez un particulier ; les uns et les autres ont à suivre, pour obtenir un emploi réservé, les règles fixées par la loi. La protection de la loi est et doit être la même pour tous.

» Au surplus, les emplois temporaires ne sont pas et ne peuvent pas être compris parmi les emplois inscrits aux tableaux des emplois réservés qui sont des emplois permanents; ils ne sauraient donc faire l'objet d'une disposition de la loi relative aux emplois réservés. »

(A suivre.)

MÉDAILLE MILITAIRE

DÉCORATION POSTHUME

MARCQ-EN-BARŒUL

— M. Louis Honoré, soldat au 32e R. I., dont la famille habite rue du Quesne, 270 : « Soldat brave et dévoué, tué glorieusement à son poste de combat, le 23 août 1914, à Anthée (Belgique), en se portant courageusement à l'attaque. Croix de guerre avec étoile d'argent. »

— M. Désiré Marem, matelot mécanicien des équipages de la flotte, dont les parents habitent « Café de l'Etoile », au Croisé-Laroche : « Mort glorieusement pour la France, lors de la perte du cuirassé « Bouvet », coulé dans les Dardanelles, le 18 mars 1915. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

CROIX DE GUERRE

ROUBAIX

— M. Maurice Vermouten, caporal au 9e Régiment du Génie, dont le père, employé au Secrétariat du Tribunal de Commerce, habite 58, rue St-Roch, vient de recevoir la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures, avec la citation suivante :

« Détaché comme mécanicien militaire, a piloté de nombreux trains militaires, sur une ligne menacée par l'ennemi; attaqué par surprise, le 25 mai, après un déraillement des wagons qui se trouvaient en tête du train, a réussi à dégager sa machine sous le feu de l'ennemi et a ramener le reste en arrière; a piloté, du 5 au 7 juin, sur une ligne bombardée, un train ramenant sur Xaffa, de nombreux blessés, et des blessés, et a amené ce train à bon port, malgré les destructions opérées par l'ennemi et le manque d'outillage pour les réparations.

Cain du « Brouttoux »

LES TÉMOINS

Vin les grandes affaires qu'in juge à tes trifunals an jour d'aujord'hu in voi défiler des témoins à la barre pe moucheux, in peut dire, et d'tous les genres et d'tous les couleurs.

Si l'tribunal de simple justice peut s'app'ler l'théâte des marionnettes, rapport à les drôles de comédies qu'in y voi sèpes jouer, l'tribunal des causes célèbres attind aussi des témoins qui font prêter à rire.

Sans parler du proche Landru, d'u qu'in a vu in vrai scandale de riches, j'vos qu'au procès Bessarabo l'président y a lu inne lette d'in témoin présent qu'in est à s'demander si cha n'est pe inne rigolate.

Accoutez, v'la des passeches d'inne lette que c'témoin a répondu à Madame Bessarabo, accusée d'avoir tué son mari et cappédié son corps dans une malle :

« En lisant votre lettre j'ai éprouvé la commotion qui vous saisit à l'approche d'un bonheur longtemps attendu. Mes mains se joignaient à votre pensée. Dans le soir d'hiver je pleurai le long du chemin. Je remerciais Dieu de m'avoir donné la joie de contempler la femme, celle qui est l'Isis et la Minerve, celle aussi qui est la vierge par la glorieuse pureté de l'âme. Je ne suis pas une vaine flatteuse. Mais comme tant de choses sont superficielles, je me prosterne lorsqu'il m'est donné de rencontrer quelque chose de rédellement divin.

» Votre âme est une étincelle devenue flamme ! »

I est vrai d'dire que l'dame qui a récrit cha là à Madame Bessarabo ch'est chin qu'in appelle « une femme de lettres ».

Rapport à cha j'ai souvenance d'in témoin que l'juche y li d'mandot :

— Quelle est votre profession ?

— Homme de lettres.

— Qu'est-ce que vous dites ?

— Homme de lettres, c'est-à-dire que je vends du papier à lettres, des enveloppes, tout cha, pour vous servir, Monsieur le juge.

Y n'd'attintent aifos des drôles, saves, les juches. C'est comme c'témoin qu'in li d'mandot :

— Votre profession?

— Fondeur en cuivre.

— Faites votre déposition.

— Voilà; il faisait chaud... pas trop... un p'tit peu d'vent... un zéphir... an rien... enfin il faisait bon, quoi... Je prends un petit sentier bordé de pissenlits, bon... y en a qui n'aiment pas la pissenlit... moi je l'adore ; affaire de goût, bon... Je me promenais en menuisier.

— Que voulez-vous dire?

— Bé, je me promenais avec ma scie sous le bras.

— Mais, vous m'avez dit tantôt que vous étiez fondeur en cuivre.

— Ben, oui... je dis avec ma scie sous le bras, c'est-à-dire avec ma femme!

Sacré capenoul !

In v'la inne aute : Au temps passé y n'avot po vin des grandes villes, des water-closeres, des cabinets d'Héliodore, des chalets de nécessité à deux sous.

Bé, v'la, y fauiot acore t'z'avoir chés deux sous. Wetti, v'la inne Madame qu'il' vint chi au tribunal pas'que s'trouvant à la gare de l'estation du qu'min d'fer de Lille il' a fait... mais accoutez l'buraliese rinconter an conte :

— Voilà mon juge qu'il' dit : j'étais en fonctions quand je vois arriver Madame qui s'élance comme un flot débordant... Elle franchit le vestibure, referme la porte... Voilà donc que je vois Madame sortir le front serein, l'œil doux et pur, le teint frais, le sourire aux lèvres. Je lui dis, Madame, c'est dix centimes.

— Pouvez-vous me changer cinq cents francs ? qu'elle me fait avec un sourire.

— Oh! non, Madame, que je lui injecte.

— Je vous paierai un autre fois qu'elle me dit ; je n'ai pas dix centimes.

— Madame, je dois rendre des comptes au vérificateur inodore. Il est très sévère et nous n'avons pas l'habitude de faire crédit. Vous êtes une intrigante, Madame. A la foire, au théâtre, on paie en sortant si l'on est satisfait ! Vous êtes satisfaite, payez.

Bref, Madame se rebiffe, le monde s'assemble, on rigole et voilà Madame amenée sur les bancs de la justice pour deux sous.

In v'la acore inne aute :

— Témoin, y dit Monsi l'juche, dites-nous ce que vous savez.

— C'est dégoûtant, écœurant, malséant, on ne peut pas dormir dans cette sale maison là ; c'est une vie de chien toute la nuit.

— Vous habitez cette maison?

— Oui, je loge dans une maison où j'ai loué un quartier. Monsieur flanque des tripotées impériales à son épouse que le diable en prendrait les armes. Il rentre tous les soirs dans des ivrogneries gigantesques. La dernière nuit j'ai cogné au mur en criant : ah! ça, mais est-ce que ça va finir ces manières-là?

— Comment, qu'il me répond à travers la muraille, je n'ai pas le droit de battre ma femme ?

— Certainement que je lui répond à mon tour, que vous avez le droit de battre votre femme, mais battez-la sans bruit, à la muette, n'empêches pas vos voisins de dormir; battez-la dans le jour, tant que vous voudrez, tant que ça vous fera plaisir, mais pas pendant la nuit.

— Vous auriez mieux fait de lui conseiller de ne pas la battre du tout, y dit Monsi l'juche.

— Ah! ça, c'est pas mon affaire; faut laisser les gens s'arranger et ne pas se mêler des choses qui ne vous regardent pas, seulement du moment qu'on m'empêche de dormir, ça c'est différent.

— Et la femme que disait-elle? provoquait-elle son mari?

— Ça je ne sais pas; ce que je sais c'est qu'en rentrant il fiche régulièrement une pile à sa femme, c'est réglé. Le beau-père arrive, Monsieur tombe dessus, la femme tombe sur le mari, le beau-père tape dans le tas et le chien gueulait, moi je criais comme un député. Dans ma colère, voyez-vous, je les aurais trépignés, lardés, hachés sous mes pieds. Oh ! je ne savais plus si j'étais un homme ou un crocodile.

L'juche y condamne l